



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur juridique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les employés et ouvriers constituent plus de 40 % des stagiaires, taux nettement inférieur à leur poids dans la population totale (67 %).

Les femmes représentent les 3/4 des stagiaires soit un poids légèrement inférieur à celui qu'elles occupent dans la population totale.

Les salariés formés en 2014 sont très majoritairement à temps plein (89 %).



FAIBLE MOBILISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Sur le dispositif du Plan de formation, le taux d'entreprises formatrices est faible (36 %).

Le taux d'accès à la formation des salariés est un peu plus élevé mais reste relativement bas.

Le contrat de professionnalisation est peu mobilisé par les cabinets et ne concerne qu'une minorité de salariés. La période de professionnalisation est un peu plus utilisée mais pour une proportion limitée de salariés.

Profil des stagiaires du « Plan de formation »

Répartition des stagiaires par catégorie sociale

Catégorie sociale		
Cadres	41 %	32 %
Professions intermédiaires	17 %	17 %
Employés-ouvriers	42 %	50 %

Répartition des stagiaires par genre

Genre		
Femme	76 %	75 %
Homme	24 %	25 %

Répartition des stagiaires par temps de travail

Temps de travail		
Temps complet	89 %	89 %
Temps partiel	11 %	11 %

Volet « Formation »

Dispositif de formation	Taux d'entreprises formatrices	Taux d'accès des salariés à la formation
Plan de formation	36 %	49 %
Contrat de formation	10 %	5 %
Période de professionnalisation	15 %	9 %



Deux indicateurs sont mesurés en moyenne sur 3 ans (2012-2013-2014) :

- ⊕ le taux d'accès à la formation, rapport entre les salariés ayant suivi une formation au cours des 3 dernières années et le nombre total de salariés présents dans les entreprises de la branche (moyenne des 3 ans sans double compte) ;
- ⊕ le taux d'entreprises formatrices, rapport entre les entreprises ayant au moins connu un départ en formation au cours des 3 dernières années et l'ensemble des entreprises de la branche (moyenne des 3 ans sans double compte).



Secteur juridique

Branche professionnelle



Cabinets d'avocats